COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de Strasbourg

Séance du lundi 4 décembre 2017

Nombre de conseillers élus :

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

27

Conseillers en fonction :

27

Conseillers présents : 23

B/ Décision modificative n°2

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la vue de l'exécution budgétaire 2017, il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative.

En effet, suite au dysfonctionnement de la pompe à chaleur du PréO, les dépenses énergétiques ont été supérieures aux prévisions du BP 2017.

Par ailleurs, un supplément de taxe foncière a dû être supporté par la Collectivité suite à l'acquisition du bâtiment situé au 112 route de Saverne.

Il convient donc d'augmenter les crédits disponibles au chapitre des charges à caractère général afin de permettre au comptable public la prise en charge du surplus engendré.

Il est précisé que cette augmentation des crédits est compensée par la diminution d'autres crédits non utilisés en 2017.

Dès lors, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante.

| SECTION DE FONC | Dépenses | |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chap 011 : Charge à caractère général | A Routine Comm | |
| 60613 : Chauffage urbain | | 10 000 € |
| 637 : Autres impôts et taxes | | |
| Chap 022 : Dépenses imprévues | A Caso Located | 5 000 € |
| Dépenses imprévues | 10 000 € | |
| Chap 67 : Charges exceptionnelles | | 0.112-1 |
| 6711 : Intérêts moratoires | 5000€ | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 15 000 € | 15 000 € |
| SOLDE | 13 000 € | - € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Les modifications susvisées.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme, Le Maire,

Théo KLUMPP

